

Département de l'Yonne



Commune de Vallan

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 22 juin 2023



Le vingt-deux juin deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, maire.

Présents : Bernard Riant, Joël Nain, Martine Chevallier, Christophe Delingette, Jérôme Brihaye, Philippe Devin, Dany Moine, François Beaulieu, Jean Michel Guyot, Véronique Pierron

Absents excusés : Alexandre Fish (pouvoir à François Beaulieu), Marion Vasseur (pouvoir à Jean Michel Guyot), Thierry Guenard (pouvoir à Joël Nain)

Secrétaire de Séance : Véronique Pierron

Conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 13

Bernard Riant fait état de 2 points à rajouter à l'ordre du jour :

- Réduction de la durée d'amortissement
- Renfort de personnel pour le mois de juillet : contrat de 25 heures

Approbation à l'unanimité des conseillers municipaux présents et représentés.

I -/ Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 mai 2023 est adopté à l'unanimité des présents et des représentés

II -/ Compte rendu des commissions

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

Augmentation du ticket cantine : Véronique Pierron rappelle que le prix du ticket cantine passera à 3.79 euros à la rentrée de septembre.

Elle précise que le delta de 0.55 euro annoncé en mai concernant la différence entre le prix facturé à la mairie et le prix facturé aux familles est, si l'on tient compte du coût d'impression du ticket, ramené à 0.45 euro.

Parc des Félines : cette sortie est organisée par la commission enfance le mercredi 19 juillet 2023.

A ce jour, il y a 36 inscriptions. Le transport sera assuré par les transports CRESSON.

Vacances juillet : les inscriptions sont lancées. Le centre ne sera pas ouvert du 31 juillet au 4 août.

Rentrée scolaire : les effectifs sont en hausse pour les classes de maternelle et élémentaire. Madame Roumieux de l'Inspection Académique viendra compter les élèves à la rentrée de septembre et verra quelle suite sera donnée à cette évolution des effectifs.

Les dossiers de rentrée scolaire, à mettre à jour, ont été distribués aux familles.

Travaux ALSH : les travaux sont terminés. Le centre sera à nouveau opérationnel pour le mois de juillet.

Conseil d'école : il aura lieu le mardi 27 juin 2023 à Vallan à 18 h.

Pêche électrique : les élèves de Madame Geoffray ont pu assister à une « pêche électrique » dans le ru aux abords de l'école. Cette opération était organisée par la Fédération Départementale de la Pêche et consistait à prélever, peser et mesurer les « habitants » du ru.

Commission Environnement - Attractivité

Rapporteur : Joël NAIN

La commission s'est réunie le lundi 12 juin 2023 à 18 h 30 à la Mairie.

Présents : Martine CHEVALLIER, Dany MOINE, Christophe DELINGETTE, Jérôme BRIHAYE, Joël NAIN

Absents : Marion GIRARDOT, Alexandre FISH

Labellisation 1^{ère} fleur : la commission a reçu le 6 juin 2023 à 10 heures les membres du jury départemental : apports de conseils et d'informations dans le processus de labellisation.

Martine CHEVALLIER présente le dossier qu'elle a rédigé et qui sera présenté aux membres du jury lors de leur visite du lundi 17 juillet 2023. Quelques compléments d'informations restent à apporter à ce dossier.

Le conseil municipal remercie Martine CHEVALLIER pour son travail d'une grande qualité ainsi que les membres de la commission qui ont participé à son élaboration lors de la réunion du lundi 12 juin.

Commission Travaux - Voirie

Rapporteur : Joël NAIN - Philippe DEVIN

Circulation vau neuve : Monsieur GOYON, du Service Aménagement de l'Espace Public de la Communauté d'Agglomération de l'auxerrois a rencontré, le jeudi 1^{er} juin 2023 les membres de la commission travaux pour apporter des solutions à la circulation dans cette rue.

Il ressort de cette réunion la mise en place de panneaux d'interdiction de circulation pour les véhicules dont le PTAC est supérieur à 3.5 T.

La commission est chargée de faire l'achat de ces panneaux.

D'autre part, le panneau « VALLAN » en haut de la vau neuve sera déplacé vers l'entrée du nouveau lotissement et le panneau « 60 » sera retiré.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés

Diagnostic bâtiment « mairie -école » et église

Bernard Riant, Joël Nain, Dany Moine et Philippe Devin ont rencontré le 7 juin 2023 Monsieur Yann Gerard qui a visité les différents bâtiments dans le but d'établir un diagnostic fiable quant à leur état.

Le coût de ce bilan est de 3 600 euros TTC.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés pour cette étude.

Affaissement de chaussée rue de la fontaine des buissons

Monsieur Weber des services de la Communauté d'Agglomération viendra le vendredi 23 juin sur place pour constater les dégâts et définir la suite à donner.

Stationnement gênant grande rue : régulièrement des voitures stationnent devant l'armoire et la bouche incendie qui se trouvent dans la grande rue et gênent ainsi les interventions. Des poteaux seront installés pour sécuriser cette zone.

Stationnement angle rue de la fontaine des buissons et rue des tournants : là aussi, régulièrement des voitures se garent à l'angle de ces 2 rues et gênent la visibilité. Des poteaux seront également installés à cet endroit pour sécuriser ce croisement.

Toiture de l'école élémentaire : les travaux seront faits par l'entreprise STE et débuteront le 10 juillet 2023. Le samedi 1^{er} juillet, Martine Chevallier, Christophe Delingette, Jean Michel Guyot et François Beaulieu trieront et protégeront les documents, livres...qui se trouvent dans le grenier.

Commission Animation

Rapporteur : Martine CHEVALLIER

Illuminations : Le devis pour l'achat du renne et de l'ours a été envoyé.

La commission propose, pour faire suite à sa réunion du 5 juin 2023, l'achat de 2 décors (nouveau lotissement, entre autres) pour un montant de 298 euros HT l'unité et précise que cet achat entre dans l'enveloppe attribuée à la commission lors du vote du budget.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés

Journée du patrimoine des 16 et 17 septembre 2023 : La commission propose de reconduire l'opération cette année. Pour mémoire, cette journée a suscité, l'année dernière, l'intérêt de tous.

Des idées circulent mais le programme n'est pas encore arrêté. Nous sommes en attente des documents nécessaires à notre inscription à cette manifestation.

Terrains à bâtir lotissement III : en parallèle aux démarches effectuées par l'OAH, la commission étudie de son côté, les moyens à mettre en place pour promouvoir l'achat des 6 terrains accessibles à la propriété.

Commission CCAS

Rapporteur : Véronique PIERRON

Un administré rencontre des difficultés financières suite à une hospitalisation. Le coût de ces frais s'élève 255€.

Cette personne qui est suivie par une assistante sociale ne peut pas prétendre à la CMU car ses revenus dépassent le plafond.

Bernard Riant propose que la commune prenne en charge la totalité de cette facture au travers de la commission CCAS.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés donnent son accord et autorise le Maire à honorer la facture s'élevant à 255 euros.

Une administrée rencontre des difficultés financières au regard des frais collatéraux faisant suite à l'enlèvement de son véhicule, vandalisé et retrouvé près du parking de la mairie. Outre la perte financière de la valeur de son véhicule, les frais de fourrière pour récupérer son véhicule se sont élevés à 225.60€.

Cette personne se retrouve dans l'impossibilité de régler son loyer.

Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge le montant des frais de la fourrière au travers de la commission CCAS.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés donnent son accord et autorise le Maire à verser la somme de 225.60 euros à l'administrée.

Colis de Noël : LA Tour des Terroirs sera à nouveau notre partenaire cette année.

17 couples, 29 femmes et 23 hommes recevront un colis si la visite des membres du CCAS est acceptée. Les personnes en maison de retraite recevront, quant à elle, des chocolats.

Bons de rentrée scolaire : les familles dont un enfant entre en 6^e, 2^e ou en apprentissage et pouvant bénéficier du bon de 40 euros offert par la municipalité ont été averties.

III-/RODP 2023

ELECTRICITÉ

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum, soit **234.23€ arrondi à 234 €** pour 2023.

- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait à lui être substitué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés

- o Décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum, soit **234.23 € arrondi à 234 €** pour l'année 2023.
- Charge le Maire de procéder au recouvrement de cette recette auprès ERDF (article 70323 de la section de fonctionnement).

ORANGE

Conformément au décret n° 97-683, ORANGE est redevable d'une redevance au titre des droits de passage sur le domaine public routier de la commune.

25 km 172 d'artères aériennes et souterraines

2 m² d'emprise au sol

	2023		
	Longueur	Tarif	Montant
ouvrage en aérien	6,679	62,6	418,11
ouvrage en souterrain	18,493	46,95	868,25
emprise au sol	1,500	31,3	46,95
			1 333,31

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés

- o Décide de fixer la redevance **2023 à 1 333.31 €**, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- o Charge le Maire de procéder au recouvrement de cette recette auprès d'ORANGE (article 70323 de la section de fonctionnement).

GAZ

Le décret du 25 avril 2007 prévoit de revaloriser chaque année les deux termes financiers retenus dans la formule de calcul des redevances.

Au titre de 2023, le montant issu de la formule de calcul du décret du 25 avril 2007 doit être revalorisé au taux de 39%, afin de tenir compte du taux d'évolution de l'indice ingénierie sur les périodes successives 2022/2021, 2021/2020, 2020/2019, 2019/2018, 2018/2017, 2017/2016, 2016/2015, 2015/2014, 2014/2013, 2013/2012, 2012/2011, 2011/2010, 2010/2009, 2009/2008, 2008/2007, 2007/2006.

Par souci de simplification, on peut concevoir que la revalorisation porte sur le résultat final issu des formules de calcul du décret précité.

En résumé pour cette année 2023, la collectivité bénéficiaire pourra établir le montant plafond de sa redevance comme suit (longueur L exprimée en mètres) :

Longueur : 4 643 mètres

Coefficient de revalorisation = 1.39

$((0.035€ \times 4\,643\text{ m}) + 100€) \times 1.39 = 364.88\text{ €}$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés

- o De fixer la RODP 2023 à 364.88 €.

IV-/ CONVENTION ET TARIFS DE LOCATION MAISON CITOYENNE

La Maison Citoyenne ouvre sa location aux associations non partenaires. A cette occasion, le tableau des tarifs est mis à jour.

	ASSOCIATIONS EXTERIEURES ET NON PARTENAIRES DIRECTS <i>délibération du 22 juin 2023</i>	
TARIFS DE LOCATION	60 € la demi-journée	120 € la journée
CAUTION (INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS) 500€		

Déclenchement alarme incendie Délibération 24 septembre 2014	50€
---	-----

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés valide les tarifs proposés.

V-/ DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Bernard Riant fait lecture d'un courrier reçu par Véronique Pierron, Présidente du CACV sur lequel figure une demande de subvention exceptionnelle pour les frais occasionnés pour l'organisation du 14 juillet 2023.

Cette demande est motivée par le fait que :

- Le 14 juillet est toujours déficitaire (pêche à la truite déficitaire, coût du feu d'artifice 1 984 euros à la charge totale du CACV – coût de l'animation du midi et du soir 650 euros à la charge totale du CACV)
- Le CACV participe fortement à l'animation du village, au même titre que la Commission du même nom et assume seul le coût de cette manifestation.

De ce fait, le CACV demande une participation de 150 euros pour l'animation du midi et la prise en charge pour moitié du feu d'artifice, soit 992 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés valide cette demande d'aide exceptionnelle pour un montant total de 1 142 euros et autorise le Maire à effectuer le versement nécessaire.

VI-/PLUIHM : Cinq bureaux d'étude accompagnent le projet dans ses différents volets. Deux d'entre eux ont pris contact pour échanger et apprendre à connaître notre commune. Le projet de PLUI avance normalement avec une préoccupation principale, le ZAN ou Zéro

Artificialisation Nette. Cette directive nationale conduira pour les 10 années à venir à réduire pour parvenir à zéro les zones constructibles actuelles. En ce qui concerne Vallan une première approche conduirait à supprimer dans le prochain document d'urbanisme les zones constructibles Sud Est de la RN 151 et les transférer en les réduisant de manière significative sur le bas des Créaux.

VII-/REDUCTION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT

Sur conseil de Madame LEEUWS, notre conseillère aux décideurs locaux, le Maire propose au conseil municipal de prendre une délibération pour amortir les subventions d'équipement inférieures ou égales à 1 500 euros en une seule fois et non sur 3 ans comme actuellement.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés

VIII-/ RENFORT DE PERSONNEL POUR LE MOIS DE JUILLET

Comme chaque année, il est procédé à l'entretien général des locaux. Pour ce faire, un emploi non permanent de 25 h par semaine pour la période allant du 12 juillet 2023 au 31 juillet 2023 sera créé.

Accord du conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés.

IX-/ COMMUNICATIONS

La situation budgétaire au 30 juin enregistre une augmentation significative des dépenses. Beaucoup de dépenses imprévues liées pour l'essentiel au vieillissement du matériel ont dû être réglées. Il conviendra d'être vigilant pour le deuxième semestre.

RWE : 2 réunions d'informations ont eu lieu le vendredi 16 juin (fin de journée) et le samedi 17 juin (matin). Sur les 2 jours, 9 foyers sont venus pour échanger avec les intervenants de la Société RWE qui a répondu à leurs interrogations.

Maison SLIMANI : ce « bien sans maître » appartient maintenant à la commune et il convient de réhabiliter ce bâtiment. En projet, quelques places de parking et un « ilot fraîcheur ». Une rencontre avec la Communauté d'Agglomération qui avait sécurisé les lieux a eu lieu. Nous aurons l'aide de la CA pour l'AMO (Aide à Maîtrise d'Ouvrage) et pour le montage des dossiers financiers.

Remplacement employé espaces verts : le remplaçant de Dylan a intégré la Commune pour une période d'essai allant du 15 juin au 30 septembre.

OAH : le nouveau lotissement a été inauguré le mardi 20 juin en présence de nombreux élus et de l'architecte. Une plaque a été dévoilée à l'entrée du lotissement route de Chevannes.

SMYM : (Syndicat Mixte Yonne Median) : Une réunion a eu lieu le mercredi 21 juin à Vallan concernant ce projet de reprofilage du ru de Vallan.

Fouilles archéologiques : une partie des fouilles archéologiques qui devaient être réalisées avant le démarrage du contournement d'Auxerre sont en partie effectuées.

Cimetière : des bacs ont été mis en place pour permettre le tri des pots, fleurs... il serait bon de les utiliser et de respecter leur affectation.

Prochaine réunion du Conseil : Jeudi 27 juillet 2023 à 19 h 30

La séance est levée à 23 h 15

Fait et délibéré, le vingt-deux juin deux mil vingt-trois.

Le Maire,
Bernard RIAN



Véronique PIERRON

Joël NAIN

Thierry GUENARD
Absent excusé

Jean-Michel GUYOT

Martine CHEVALLIER

Dany MOINE

Philippe DEVIN

Christophe DELINGETTE

Jérôme BRIHAYE

Alexandre FISH
Absent excusé

François BEAULIEU

Marion GIRARDOT
Absente excusée